

De la paroisse à la commune dans l'Entité de Tinlot

I - Les paroisses de Tinlot sous l'Ancien Régime.

Le quotidien de nos ancêtres se déroulait dans un cadre social local et solidaire, une communauté soudée qui les réconforte en cas de coup du sort et leur permette de supporter le présent et d'espérer que le lendemain serait meilleur. "Je suis paroissien de..." exprimait le lien très fort qui unissait ce groupe d'habitants d'un ou plusieurs hameaux ou villages soumis à l'autorité religieuse d'un même curé. De leur naissance à leur mort, cette formule constituait leur identité, qu'ils affirmaient en fréquentant assidûment la même église et les mêmes paroissiens.

6 paroisses pour 6 villages et pourtant !

Il n'y avait cependant pas toujours concordance entre les divisions territoriale (les villages, la seigneurie) et religieuse (la paroisse) : les unes et les autres ont évolué au cours des siècles indépendamment, comme nous allons le voir. Quelles étaient les six paroisses qui se partageaient le territoire de Tinlot ?

1 - La paroisse de Scry. C'est le dernier des seigneurs d'Abée de la famille de Blehen qui fit construire (ou reconstruite) en 1559 l'église à Scry; elle était consacrée à saint Martin de Tours. Cette vaste paroisse correspondait au territoire primitif de la Seigneurie d'Abée. Jusqu'au XVIIe, elle englobait donc, en plus du hameau d'Abée, Scry, l'Armoulin, Hoboval, Saint-Jean-Sart, Outrelouxhe et s'étendait au-delà des Quatre-Bras jusqu'au rond-point de Fraineux¹..

2 - La paroisse de Tillesse, autour de l'église (ou chapelle) de Notre Dame du Carmel. Peu de paroissiens dans cette paroisse établie sur cette "terre de saint Lambert" vraisemblablement avant l'installation des Dames de Marie du Val-Notre-Dame. Après sa suppression par le Diocèse vers 1750, elle fut rattachée à celle de Scry et la chapelle, détruite sans laisser de traces, fit place à une vaste demeure construite à l'initiative des Abesses du Val.

3 - La paroisse de Soheit, autour de l'église consacrée à saint Maurice. Elle avait été détachée de la paroisse de Nandrin au XIIIe s.. L'église en briques actuelle est une reconstruction du XIXe s. C'était dans cette église que se rendaient aussi les (rares) habitants de Tinlot en empruntant le *Chemin de Messe*.

4 - La paroisse de Fraiture fut détachée elle aussi en 1252 de la paroisse de Soheit et érigée en paroisse, mais il semble bien que pendant une longue période, il n'y eut qu'un seul curé pour les deux. L'église actuelle est récente (vers 1900).

5 - La paroisse de Seny correspondait à une terre de l'abbaye de Saint-Trond. Son église, liée à la légende de saint Trudon nous reporte au VIe s. Elle fut reconstruite à plusieurs reprises, notamment au XVIe s. et au XIXe s. Saint Pierre et saint Trudon en sont les patrons.

6 - La paroisse de Ramelot consacra à Marie sa belle église; elle dépendait de l'abbaye de Solières, mais ce sont les libéralités des seigneurs du château tout proche qui ont permis d' en élever les murs avec ce calcaire gris qu'on sortait du sol local.

¹ Rappelons les amputations successives de la seigneurie d'Abée : Henri d'Eynatten vend la seigneurie de Tinlot à Jean- Claude Woot de Trixhe; en 1661, il lègue la seigneurie d'Outrelouxhe en douaire à sa femme, Claire de Berlo, qui, une fois veuve, en 1665, la vend à la famille d'Ursin. Outrelouxhe est désormais bien distinct d'Abée. Le hameau de Tillesse passera aux religieuses du Val-Notre-Dame d'Antheit et, enfin, lors des fusions de communes en 1977, les Quatre-Bras et la bordure de la N63 jusqu'à Fraineux seront cédés à Nandrin.

On remarquera que ces six entités socio-religieuses ne concordent pas nécessairement avec des divisions territoriales :

- La paroisse de Scry, appelée aussi Scry-Abée, ou Abée, réunissait au XVIII^e les hameaux d'Abée et de Scry. L'association se prolongera dans le toponyme communal d'Abée-Scry dont le nom officiel sera Abée². Quant à la chapelle d'Abée (Saint-Remi), elle était seulement chapelle castrale.

- De même, le hameau de Tinlot ne constitua jamais une paroisse autour de la chapelle castrale; le *Chemin de Messe* atteste clairement qu'on empruntait cette ruelle pour aller à l'office à Soheit. L'évolution vers Soheit-Tinlot était amorcée.

- Sur les cartes de Ferraris (1778), les limites des paroisses ne sont pas représentées, comme nous l'attendrions, nous qui sommes habitués aux territoires communaux.



Seuls les endroits bâtis et habités sont pourvus du numéro d'identification de la paroisse à laquelle appartiennent les habitants. On voit sur la gauche le nombre 40, qui est le code paroissial de Scry. Il se lit encore au-dessus de Scry. L'habitat des paroissiens était localisé; leur territoire devait s'étendre jusqu'à un repère, une haie ou un chemin... Cette différence d'approche constituera un problème à résoudre lors de la création des communes.

Extrait de la Carte de Ferraris, 1778. (spw, WalOnMap).

La paroisse rurale, vache à lait sous l'Ancien Régime ?

Le seigneur était le plus souvent propriétaire d'une grande partie du sol et des infrastructures communes (maisons, fermes, bois, moulin...) qui lui assuraient ses revenus. La propriété foncière était son capital. Il pouvait aussi imposer différentes taxes à ses sujets, (*tailles*,...) De surcroît, il exerçait la justice de droit commun dans son domaine. Il avait donc un pouvoir quasi absolu sur la vie quotidienne des habitants. Mais ce n'est pas cette dépendance qui assurait la cohésion sociale. Le lien identitaire, c'était la structure paroissiale et ses espaces de rencontre et de solidarité. La paroisse fonctionnait au quotidien d'une manière participative grâce à un groupe d'hommes qui s'y sentaient responsables de leur bien-être commun.

A sa tête, un curé, tour à tour, guide spirituel et moral, précurseur de l'officier de l'état-civil, psychologue, assistant social ou encore gestionnaire de biens. Une responsabilité et une activité énormes qu'assumaient ces prêtres en fonction de leurs capacités, quelquefois insuffisantes. : *Les cures étaient conférées à un prêtre y nommé par un patron parfois ecclésiastique, mais le plus souvent laïc. Ou bien elles appartenaient à une abbaye ou à un couvent et étaient desservies par un moine ou par un prêtre délégué à cet effet.*³

² Ce nom fut d'ailleurs attribué à la gare du vicinal située aux Quatre-Bras sur le territoire de la commune d'Abée à la fin du XIX^e s.

³ R; Tihon, *Le Diocèse et la Principauté de Liège... (au XVI^e s)*, 1923.

La collation des curés, c'est-à-dire le droit de conférer une paroisse à un prêtre, ne revenait donc ni à l'évêque, ni aux paroissiens; c'était un droit exercé par une personne ou une abbaye qui en était propriétaire foncier ou qui l'avait acquis par donation, leg ou achat. On perçoit immédiatement les dérapages potentiels du système : la cure pouvait être un *beneficium* (un revenu accordé à une personne). Il arrivait que ce fût une faveur accordée à un proche du collateur, quelquefois un homme de main.... Or une paroisse devait fonctionner grâce à ses revenus, principalement la perception des dîmes (*decima pars* = la dixième partie) sur la vente des produits de la terre et de l'élevage. Certains collateurs (appelés aussi décimateurs) percevaient eux-mêmes la dîme, qu'ils considéraient comme un dû, un revenu, et rendaient le moins possible pour l'entretien de l'église et les oeuvres paroissiales; quant au curé, il recevait pour vivre la *portion congrue* (telle est l'expression dans les textes) - bien souvent insuffisante - ce qui le forçait soit à demander l'aumône à ses paroissiens, soit à faire preuve d'une intransigeance et d'une rigueur impitoyables. Un curé de campagne ne roulait pas sur l'or !

Voyons ce qu'il en était dans nos paroisses :

A Ramelot. Ce petit hameau élevait quelques troupeaux de moutons et cultivait de l'épeautre et de l'avoine. Loin d'être un pactole ! On payait la dîme en nature, c'est-à-dire en céréales qu'on amenait à la *Grègne al dème*, la "grange à la dîme" (toponyme situé un peu plus loin que l'église). Le revenu de cette dîme avait été offert jadis à l'Abbaye de Solières. Manifestement l'Abbesse de Solières en tirait plus d'avantages que les paroissiens de Ramelot.

A Scry, le collateur était l'Abbé de Saint-Hubert. mais le seigneur d'Abée soutint sa paroisse jusqu'à la Révolution. C'est notamment Jean de Blehen qui finança la construction de l'église actuelle (sans la tour) en 1559

Tillesse constituait un "bien de saint Lambert", une propriété personnelle de l'Evêque de Liège (et non du Chapitre). Il l'avait offerte en *beneficium* à une abbaye pour financer la vie de la communauté monastique (les moines et les convertis). L'abbaye du Val Saint-Lambert possédait un tiers des dîmes de Tillesse dès le XIIIe s. Les deux tiers restants allaient à l'Abbesse du Val-Notre-Dame. Il ne restait donc que peu de chose pour la paroisse !

Seny était un domaine de l'Abbé de Saint-Trond. Selon l'hagiographie de saint Trudon, le seigneur local lui aurait offert son domaine allodial (= de pleine propriété) en remerciement de la guérison de sa cécité. La riche abbaye liégeoise de Saint-Trond profitait des revenus de ce domaine, mais, semble-t-il, sans excès. Ainsi l'Abbé Hubert de Zutendael fit reconstruire en 1607 l'église qui menaçait ruine.

Sous l'Ancien Régime, les devoirs de chacun étaient clairement spécifiés; ce qui évitait les litiges et procès dont nos ancêtres liégeois étaient, dit-on, coutumiers.

Qui va payer pour l'église ?

Sur qui les charges reposent-elles ? Sur le décimateur, qui perçoit les dîmes, le curé, qui perçoit le *casuel* pour les offices, ou les paroissiens qui sont les utilisateurs ? Joseph Daris⁴ résume, avec autant de concision que d'imprécision, les obligations de chacun des partenaires dans le financement de l'église paroissiale : *L'essentiel est à charge des bénéficiaires des revenus, tandis que l'accessoire incombe aux paroissiens*. Formulation vague eu égard aux frais divers d'entretien dont n'auraient pu se charger, par exemple, les 29 familles de la paroisse de Seny en 1756. Il précise ailleurs *qu'est à charge des paroissiens tout ce qui n'est pas strictement indispensable*, avant d'être encore plus précis : *le collateur doit construire une nef assez vaste pour accueillir les paroissiens; il doit fournir une cloche audible pour tous*

⁴ *Notice historique sur les églises du Diocèse de Liège... (1878)*

(imaginons une cloche de Scry audible à Saint-Jean-Sart !). Pour autant que cette nef soit assez vaste et sous toit, le décimateur est à couvert ! Une charpente et un toit apparents font l'affaire. Si les paroissiens veulent une voûte décorative, c'est à eux de la financer⁵ ! Il en va de même pour une tour⁶. Quant au chœur, son aménagement, sa décoration et son entretien sont imputés au curé. Voilà qui est clair pour les paroissiens qui savent aussi qu'ils doivent fournir la main-d'oeuvre nécessaire.



Essayons d'imaginer l'église de Scry - sans tour - de 1559 à 1910. Jean de Bléhen, sentant la mort prochaine, veut assurer la paix de son âme en (re)construisant une église qui recevra sa tombe. C'est la nef qu'il finance et aménage sans compter : voûte, vitraux, fonts baptismaux... Avec le temps, de généreux paroissiens poursuivront dans cette voie. Au XIX^e s. pourtant, on rêve d'une tour et d'un clocher que n'a pas reçus l'église faute de ressources des paroissiens. Ce sera fait en 1912 par l'architecte L. Schoenmackers. Mais la tour, élevée sur le porche d'entrée de l'église aura-t-elle la même longévité ?

Photo Tinlotblog 20/7/2012

Le fonctionnement de la paroisse, une démocratie avant la lettre ?

Quelque dévoué et compétent qu'il fût, le curé n'aurait pas réussi à faire fonctionner sa paroisse s'il n'avait pu s'appuyer sur le bénévolat de ses ouailles. L'assemblée des paroissiens, propriétaires ou actifs, préfigurait la fabrique d'église. Ils élisaient un mambour (*mamburnus*) qui s'occupait pendant deux ans de la gestion journalière de la paroisse : gestion du patrimoine (finances, dons, legs, rentes obituelles...), entretien de l'église, du cimetière... Et chaque année, celui-ci devait rendre compte de son administration devant l'assemblée paroissiale. Ces procédures - démocratiques - préfigurent le fonctionnement de nos communes⁷. Une dernière tâche très importante incombait au marguillier (*matricularius*) : tenir la *table des pauvres ou du Saint-Esprit*. En ces temps de paupérisme permanent, le marguillier inscrivait les pauvres dans le registre (*matricula*) et organisait la distribution des aides qu'il répertoriait scrupuleusement dans ce registre. Ce service social était alimenté primitivement par les dons charitables qu'on déposait sur la "table" à l'intention des défavorisés (orphelins, accidentés, familles trop nombreuses, vieillards). La paroisse était ainsi une véritable entreprise : en plus du produit des dîmes, elle disposait de revenus divers : biens propres, gestion des baux, ventes de produits, legs et rentes.

Retraçons le profil de la fonction de curé : c'est un prêtre qui assure les offices, la catéchèse et souvent un enseignement de base; un chef d'entreprise qui dirige la paroisse secondé par des paroissiens; un gestionnaire du patrimoine paroissial. Une vaste charge ! Et pourtant il assume

⁵ Dans la collégiale hutoise, commencée en 1306, la nef ne reçut la voûte maçonnée qu'après 1550 à l'initiative d'un mécène.

⁶ Ce fut le cas à Scry dont la tour (qui pose problème actuellement) ne fut greffée sur le porche de l'église de 1559 qu'en 1912.

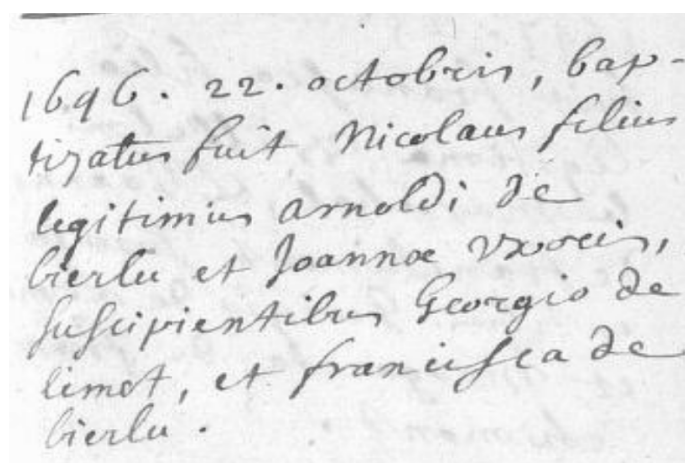
⁷ Voir J. Daris, *Histoire du Diocèse et de la Principauté de Liège... : Les affaires de fabrique de chaque église étaient gérées par le curé et par un ou deux mambours qui, dans la plupart des paroisses, étaient élus par la généralité des paroissiens.. Les mambours devaient rendre chaque année un compte public de leur administration. Leurs attributions ne s'étendaient que sur la gestion journalière. Toute affaire d'une certaine importance devait être consentie par les paroissiens et approuvée par l'archidiacre.*

encore une importante responsabilité administrative et sociale : la rédaction des registres paroissiaux (les registres de l'état-civil, dirions-nous, s'il ne s'agissait d'un anachronisme) qui structurent toute la société de l'Ancien Régime.

On est paroissien du premier au dernier souffle.

Ces registres ont été imposés par la hiérarchie catholique⁸ dès le début du XVIIe et tenus scrupuleusement par les curés des paroisses jusqu'en 1796. C'est à cette date, et en conséquence de l'annexion par la France, qu'ils ont été contraints de les remettre à la municipalité de leur canton. Nous avons conservé des originaux et des copies faites par des curés méfiants ou hostiles à la République. Les registres, qui comprennent les actes de baptême (donc de naissance), de mariage et de décès de nos paroisses, sont conservés aux Archives de l'Etat à Liège. En ces temps de confinement Covid, on apprécie qu'ils aient été numérisés et soient facilement accessibles⁹ sur le web. Outre leur intérêt généalogique, ils sont intéressants à parcourir, car on y trouve des quantités d'informations ponctuelles de première main qui éclairent la société, le mode de vie ou encore l'histoire locale. Les registres sont tenus à Seny dès 1613, alors que ceux de Soheit ne commencent qu'en 1660. Au XVIIe, leur formulation suggère que tout le monde connaît tout le monde dans ces petits villages, ou plutôt dans ces hameaux; les patronymes sont encore peu utilisés - notamment pour les femmes - car la mention du hameau d'origine semble une identification suffisante : Georges de Limet, Charles d'Abée, Anne de Havelange, Agnès de Tohogne, Maria la Liégeoise...

Le baptême, véritable passeport pour entrer dans la société, se fait le plus rapidement possible; l'accouchement est pratiqué dans la maison de la parturiente par une sage-femme qui souvent procède à un "baptême provisoire" quand la situation est désespérée : *La petite fille fut baptisée par la sage-femme; elle mourut peu après.* (Seny, 1724) S'il est présent, le prêtre note avec une réserve résignée : *J.N. C. est décédé le 28 janvier 1763. Né et baptisé le même jour.* (Seny) Parfois l'émotion perce dans ses propos : *Anna G. est morte. Après l'opération faite par un chirurgien, on trouva un enfant vivant que je baptisai. Mais il mourut peu après.* (Seny, 1776) Si cette première étape, qui a emporté tant de mères et de bébés, s'était bien passée, le curé pouvait rédiger l'acte de baptême dans le registre *ad hoc*. Voici un acte rédigé à Ramelot par Jean Gengout (un curé calligraphe).



1696. 22. octobris, baptizatus fuit Nicolaus filius legitimus arnoldi de Bierlu et Joannae uxoris, suscipientibus Georgio de limot, et francoisca de Bierlu.

1696. 22 octobre. A été baptisé Nicolas, fils légitime d'Arnold de Bierlu et de Jeanne son épouse. L'ont porté (= parrain et marraine) Georges de Limet et Françoise de Bierlu.

Telle est la formule de base :

Date, prénom de l'enfant et noms des parents, suivis par ceux des parrain et marraine. On ajoute habituellement, à côté des noms des parents, leur paroisse d'origine et celle où ils se sont mariés.

Un mot est capital, pourtant : (il-)legitimus.

⁸ Ils font partie des réformes du Concile de Trente (1563).

⁹ On peut les consulter du site des Archives de l'Etat (search.arch.be/fr). Une partie est rédigée en latin, une autre dans un français dont la correction relative nous rappelle qu'il s'agissait d'une langue peu familière à nos ancêtres wallons. Seuls ceux de Fraiture ne sont pas encore disponibles.

Un enfant est *légitime* si ses parents sont catholiques et "en ordre" avec les règles de l'Eglise et de sa paroisse. Soit ! Et puis il y a les autres, les *illégitimes*, nombreux; ils sont de véritables parias dans la communauté paroissiale qui les exclut du droit familial (succession) et rechigne à leur accorder l'aide sociale (aide aux pauvres, infirmes ...) déjà difficile à financer. L'Eglise et la société veulent qu'un enfant ait un père responsable; ce qu'illustre l'adage "Qui faict (un) enfant, le doit nourrir."

Les raisons d'illégitimité apparaissent clairement dans les registres :

1° En 1613 à Seny, dans un acte rédigé en français que je reproduis textuellement.

A été baptisée Margueritte, fille de Philippe de Sollier, engendrée par simple fornication entre lui et Marie de Léonard de Xhoris, estant requis par Philippe, laquelle requit Léonard, père de Marie, vouloir prendre l'enfant en charge, promettant satisfaire en toute raison.

Sans l'accord parental, pas de mariage légitime pour une fille de moins de 25 ans (30 pour un fils); leur amour n'est donc que "simple fornication" et leur enfant, illégitime, quels que soient la volonté et l'engagement du géniteur.

2° Le problème peut être administratif, comme dans le cas de cette servante (Soheit, 1790)

... a été baptisé Henri Joseph, fils illégitime de Maria Philippine Bléry, qui a déclaré provenir de la paroisse de Gosly (Gosselies); le parrain étant Henri Hauteclair... Nb. Henri Hauteclair m'a rapporté l'affaire ainsi : Le précité Henri Joseph est le fils légitime de Philippe Jacques Devaux et de Maria Philippine Bléry, provenant tous les deux de la paroisse de Gosly. Mais bien que je lui aie demandé un certificat de leur mariage, rien n'est apparu. Pour cette raison, j'ai considéré l'enfant précité comme illégitime. Il est né dans le grenier de Madame de ...

Ici le curé Gillet se montre intransigeant envers cette servante en service loin de chez son mari (ou compagnon) : Pas de document, ni de père, pas de reconnaissance de légitimité !

3° En cas d'urgence de l'heureux événement, le même curé s'efforce aussi d'aider ses paroissiens à raccourcir la procédure des bans en rédigeant en leur nom une supplique au Vicaire général du diocèse. (Soheit, fin du XVIIIe)

... La raison de cette demande de dispense <des bans> est que la future épouse est enceinte des oeuvres du futur époux, ce que celui-ci ne nie pas...

4° Parfois, la mère refuse de donner le nom du père et la situation de l'enfant ne se régularise que plusieurs années plus tard. (Ramelot, 1772 et 1780)

1772 ... J'ai baptisé Henri Joseph, fils illégitime de Marie Joséphe Pacfas...

1780 ... François Joseph Bertrand, serviteur dans la paroisse de Modave, né à Evelette, et Marie Joséphe Pacfas, née à Ramelot, se sont mariés à Ramelot...

5° Le curé Dehut, qui a officié pendant 22 ans à Scry (1785 - 1807), a traversé la période révolutionnaire en s'adaptant aux circonstances; qu'elles soient tristes ou joyeuses, il sait se montrer conciliant, compréhensif ou diplomate

1793 ... j'ai baptisé Nicolas-Joseph, fils illégitime d'une étrangère, qui, dit-on, s'appelle Jeanne Latour, âgée d'environ 25 ans et baptisée, selon ses dires, à "Petite Flémal". Hôtes et témoins, M. D., paroissien de Scry, et son épouse.

1799 J'ai baptisé Marie Agnès Joseph, fille de Dieudonnée Degive... Jean Joseph Legrand se déclare père de l'enfant précité. J'atteste que la présente signature est celle de Jean Joseph Legrand. Dehut, curé.

1799 A la demande de Joseph Lambert Lamotte et de son épouse Marie Thérèse Hoyoux, parrain et marraine, j'ai baptisé sous condition, comme il m'était imposé par le très illustre Vicaire général, après l'abjuration de leur hérésie et la profession de foi catholique prononcée par tous et chacun, les <4> fils et filles, dûment instruits, de Seigneur Henri Lamotte et de Madame Anna de Cluyt, nés en Hollande en 1783, 86, 88 et 90.

Ce dernier cas illustre des situations qui vont se multiplier lors du brassage de populations à l'époque française. Quelqu'un, apparemment d'origine locale, s'est expatrié et a fondé une famille dans un pays de religion protestante. S'il revient dans notre région exclusivement catholique, il ne pourra pas espérer marier ses enfants sans "abjuration de leur hérésie" et baptême, quel que soit leur âge.

6° Il relate encore un fait divers tragique, mais banal à l'époque : un abandon d'enfant qui se termine bien.

1802 An X de la République, samedi 10 fructidor. J'ai baptisé Martin Joseph qui a été trouvé, il y a 11 jours, exposé dans la plaine appelée Doiffe, un endroit de Tinlot...

Sous Napoléon, la chaussée de Liège est fort fréquentée; A Doiffe, une croix d'occis rappelle le meurtre d'un postillon en 1670, un péage routier y arrête aussi le trafic au milieu de la campagne avant d'arriver à Soheit. Un bébé abandonné par une femme à bout de ressources et obligée de poursuivre sa route ? Le bébé d'une servante sans moyen d'existence en service dans une ferme ou un château ? Un couple de paroissiens qui passent et recueillent l'enfant qu'ils décident d'élever... Le chanceux s'appellera Martin, comme le patron de l'église de Scry.

Notons au passage que le brave curé s'embrouille quelque peu dans la terminologie, car il rédige la date dans le calendrier révolutionnaire, tout en mentionnant "samedi", nom proscrit dans ce calendrier. *Fructidor* s'étend sur août et septembre. De même, il rattache Doiffe à Tinlot (le hameau), alors que cet endroit se situe à Soheit, entre la rue de Tillesse et la rue Haute Barrière. Attribuons cela à la surcharge de travail, car à ce moment il devait assumer seul Abée, Scry, Soheit et Ramelot. L'abbé Dehut mourra en 1807.

Le mariage, une cérémonie régie par une procédure très précise : publication des bans, recherche de l'acte de baptême et identification des futurs époux. La cérémonie se passe, bien sûr, à l'église paroissiale en présence de deux témoins et de paroissiens. Un acte de Ramelot mentionne une assistance très nombreuse (40 paroissiens !).

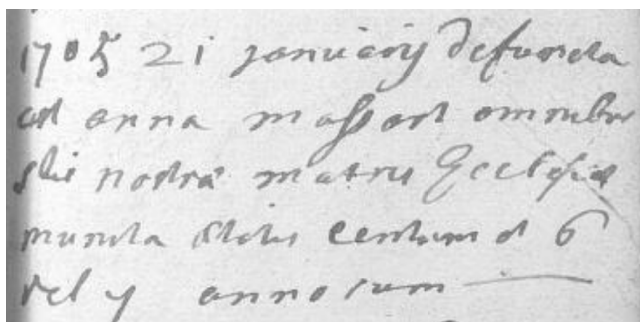
Le registre des **décès et des inhumations** : une catégorie de documents très instructifs également. On y trouve une mosaïque de renseignements qui permettent de mieux percevoir la société, les aléas de la vie, les épidémies et l'évolution de nos villages.

Un très grand nombre d'actes concernent des enfants en bas âge. Une étude relative au Tournaisis (mais la situation est sûrement la même ici) note qu'un enfant sur quatre mourait dans les deux premières années et un sur deux avant douze ans¹⁰. Comme à Seny : (1773) "...mort dans la plus tendre enfance et enterré à côté de sa soeur..." La mort frappe d'ailleurs également à la porte des pauvres ou des riches : à Ramelot (1724) "(Le 14 octobre, est morte Mademoiselle Dieudonnée de Louvrex, environ 5 ans. Elle a été enterrée dans le chœur vers l'orient dans un caveau que ses parents avaient fait réaliser." (1790) "... Maria Josepha, six ans, fille d'un pauvre ouvrier..." D'autres actes relatent des faits divers, des accidents, qui donnent des précisions sur le territoire : (1775) "Le 13 décembre, ... un jeune homme s'est noyé dans l'étang du château d'Abée..." ; Ferraris confirme l'existence d'un vaste étang carré au sud du château. (1732) *Le 27 mai, Jean Rondelet, jeune serviteur de Jean Delheid de Lizen, voulant nager dans l'étang public du Bougelet, se noya. Avant d'être enterré, son corps fut examiné par la justice*"; Ferraris représente un vaste étang entre Coenhez et la N66, qu'il appelle *Bou Delez* (le curé a-t-il confondu les deux noms ?) à un endroit occupé maintenant par une terre agricole.

Pendant les deux siècles impitoyables que nous parcourons, plusieurs épidémies, dont la dernière irruption de la peste (1666-1668), ont décimé la population : la *dysenterie* (lisons dysenterie) est mentionnée pour 10 des 12 décès survenus à Seny du 11/9/1794 au 17/2/1795. Une misère très profonde apparaît souvent quand la mort frappe des veuves ou des vieillards : à Soheit (1788) *Le 15 décembre est morte Egidia Letemple, veuve, dit-on, et très pauvre. Elle mendiait du pain de porte en porte. On dit qu'elle était née dans le faubourg Ste-Marguerite à Liège, il y a plus de 70 ans.* A Ramelot (1791) "... pauvre homme et mendiant..." A Soheit (1792) parmi les flux de réfugiés : "*Un joueur de trompette dans la foule d'émigrants français, se déclarant catholique, mourut à Tinlot et fut enterré dans notre cimetière.*"

Et la liste pourrait être poursuivie ! Pourtant, dans le système social paroissial, on s'entraidait pour soulager tant que faire se pouvait la misère et la déchéance humaine dans la communauté.

On ne peut terminer cette évocation sans citer le nom d'une dame, d'une inconnue qui apporte une bouffée d'optimisme dans le registre des décès de Ramelot. Connaissez-vous Anne Massart ? Essayez-vous à lire son acte de décès rédigé en 1705 !



1705 21 Januarii defuncta
est anna massart omnibus
s(acramen)tis nostrae matris Ecclesiae
munita aetatis centum et 6
vel 7 annorum.

Elle est décédée le 21 janvier 1705. Elle avait 106 ou 107 ans !

L. Pauquay (2020)

¹⁰ A la fin du xvie s., la châtelaine d'Abée, Aléide de Werst, mit au monde 14 enfants. 4 seulement lui survécurent.